

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal



Commune de
LA CHAPELLE DES MARAIS
(Loire-Atlantique)

ᐆᐆᐆ ᐆᐆᐆ ᐆᐆᐆ

L'an deux mil vingt-trois, le 3 du mois de MAI à 18h00, le Conseil Municipal de La Chapelle des Marais, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Franck HERVY, Maire de la Chapelle des Marais

Date de convocation : 27 Avril 2023

Nombre de conseillers

en exercice : 26

présents : 23

votants : 26

Présents :

Franck HERVY - Sylviane BIZEUL- Nicolas BRAULT HALGAND - Stéphanie BROUSSARD - Nicolas CHATELIER - Catherine CHAUSSE - Nicolas DEUX - Laurence DENIER - Christian GUIHARD - Céline HALGAND - Flavie HALGAND - Cyrille HERVY - Yann HERVY - Fabienne JOANNY - Jean François JOSSE - Joël LEGOFF - Gilles PERRAUD - Martine PERRAUD - Bertrand PITON- Marie Anne THEBAUD - Sébastien TOCQUEVILLE- André TROUSSIER - Sandrine VIGNOL

Absents ayant donné procuration:

Christelle PERRAUD ayant donné procuration à Stéphanie BROUSSARD

Nadine LEMEIGNEN ayant donné procuration à Franck HERVY

Jacques DELALANDE ayant donné pouvoir à Jean François JOSSE

Absents à l'appel du quorum:

Article L 2121-17 du CGCT

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Céline HALGAND , est désignée, secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des présents.

D2023 - 0539 - VENTE DE LA PARCELLE ZB N° 612

Rapporteur : Jean-François JOSSE

Madame HARDY Christiane, demeurant 48 rue de la Rivière à La Chapelle-des-Marais (44410), a émis la volonté d'acquérir la parcelle ZB n° 612 située « rue de la Rivière » (zone UIa du PLUi), d'une superficie totale de 189 m², appartenant à la commune de La Chapelle des Marais,

Vu l'estimation des domaines en date du 07/08/2014,

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme du 07/09/2022,

Vu l'accord écrit de Madame HARDY Christiane en date du 14/11/2014 concernant la vente par la commune de La Chapelle-des-Marais de la parcelle ZB n°612 (faisant anciennement partie du domaine public) et la prise à sa charge des frais de géomètre et de notaire,

Vue le déclassement de la parcelle ZB n° 612 située « rue de la Rivière » dans le domaine privé de la commune

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de vendre à Madame HARDY Christiane la parcelle cadastrée section ZB n°612, située « rue de la Rivière » et d'une superficie totale de 189 m² au prix de 185 €, étant rappelé qu'il s'agit d'une régularisation, Mme HARDY empruntant obligatoirement ce chemin pour accéder à sa propriété.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

Et se prononçant conformément aux dispositions des articles L 2121-20 et L 2121-21 du CGCT

- Décide de vendre à Madame HARDY Christiane demeurant 48 rue de la Rivière à La Chapelle-des-Marais (44410), la parcelle cadastrée section ZB n°612, située « rue de la Rivière », d'une superficie totale de 189 m².

- Dit que le terrain est vendu au prix de 185 € et que les frais d'acte seront à la charge de l'acheteur,

- Rappelle que la réalisation de la vente est conditionnée au paiement effectif du prix dans les délais ou lors de la signature de l'acte de vente,

- Donne autorisation au Maire ou au Premier Adjoint délégué à l'Urbanisme, aménagement du territoire et développement durable, pour signer l'acte authentique à venir et tout autre acte subséquent lié à cette vente.

Copie EXECUTOIRE compte tenu de :

■ la transmission en Sous-préfecture le :

■ la publication le

Fait à la Chapelle des Marais
Le

Le Maire,
Franck HERVY



Le Secrétaire de Séance

A handwritten signature in black ink, likely belonging to the Secretary of the Session.